

Fiche Briefing



Avant la marche

1. **Rassembler** les participants.
2. **Compter** les randonneurs (vérifier les présents, essayer de contacter les absents).
3. **Prénoms et pseudos de chacun** : les échanger oralement.
4. **Faire passer la liste des inscrits** imprimée pour que ceux qui le souhaitent puissent faire une copie (photo téléphone) ou à minima prendre le numéro de l'animateur.
5. **État de forme de chacun** : faire le point et si besoin renseigner la colonne "Allergies/Traitements en cours" ou vérifier que la personne possède bien une carte d'urgence si elle ne souhaite pas communiquer ces informations personnelles. Dans tous les cas, s'enquérir de toute information importante pouvant impacter le déroulement de la sortie.
6. **Compétences utiles des membres** : poser la question aux participants (1er secours, médecin, connaissance des lieux, brevet fédéral, etc.).
7. **Présenter l'itinéraire envisagé**, dénivelés, distance, difficultés, abris possibles, points d'eau, points de repère fiables, arrivée prévue.
8. **Variante d'itinéraire prévues en cas d'urgence** (retard, repli, accident).
9. **Réglementation** : respect du milieu traversé et des lois et règlements en vigueur (règlement d'un parc national, code de la route, etc.)
10. **Météo** : annoncer les prévisions les plus récentes aux participants (températures, force et direction du vent, précipitations).
11. **Objectif commun** : assurez-vous que l'objectif de la randonnée est clair pour tout le monde (prendre l'air, trouver le calme, relever un défi ?, etc.).
12. **Clarifier le rôle de chacun** :
 - a. L'animateur est responsable du groupe, il le mène, assure sa cohésion, sa sécurité et prend les décisions qui s'imposent.
 - b. Chaque randonneur doit connaître ses responsabilités mais aussi celles des autres.
 - c. Désigner un serre-file (qui ne laisse personne derrière lui).
13. **Équipement** : énoncer les impératifs et s'assurer que chacun a un équipement en adéquation avec la randonnée prévue et ses capacités.
14. **Communication** : s'assurer de savoir qui dispose d'un téléphone chargé.
15. **Vie privée** : demander si certaines personnes ne souhaitent pas apparaître sur les photos.
16. **Pendant la marche** : énoncer les consignes ci-contre.
17. **Demander s'il y a des remarques/questions.**
18. **Peser les sacs ! :**

Pendant la marche

1. **Être attentif les uns aux autres** et à soi-même : ne pas hésiter à **signaler un souci** même bénin (fatigue, douleur, ampoule, crampes, moral, etc).
2. **Adapter l'itinéraire** en fonction de l'évolution de la météo et de l'état de forme du groupe.
3. **Se situer** : l'animateur doit toujours être capable de savoir se situer sur la carte.
4. **Rythme** : choisir un rythme qui évite une trop grande dispersion du groupe (à ajuster selon le terrain et la météo).
5. **Progresser sans se perdre de vue** :
 - a. **Stopper à une bifurcation** ou pour un franchissement difficile, une traversée de route, pour attendre les autres (et si besoin, laisser au dernier le temps de récupérer).
 - b. **Se compter** régulièrement.
 - c. Aux regroupements **faire le point avec le serre-file** (rythme, difficultés éventuelles).
6. **Avertir quelqu'un quand on s'arrête**. Si on quitte le sentier, laisser son sac en évidence pour ne pas être dépassé par le serre-file.
7. **Ne jamais laisser quelqu'un quitter le groupe** non accompagné sauf situation exceptionnelle attestée par témoins.
8. **Attention aux fins d'étapes**, généralement accidentogènes (fatigue et baisse de vigilance).
9. Lors des **marches sur route** sans accotement ni trottoir :
 - a. Soit en file indienne côté gauche (sauf si danger ou circonstance particulière : absence de visibilité notamment) (article R412-42 II).
 - b. Soit en groupe côté droit (en laissant libre au moins toute la moitié gauche de la route). Si le groupe dépasse 20m de long, il doit se scinder en plusieurs groupes en laissant minimum 50m entre les groupes (article R412-42 I et II).
 - c. La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, un groupe qui emprunte la chaussée doit être signalé à l'avant par un feu blanc ou jaune et à l'arrière par un feu rouge. Ces feux doivent être visibles à une distance minimum de 150 mètres par temps clair. Ces feux ne sont pas obligatoires en agglomération si l'éclairage public est suffisant (article R412-42 IV, V et VI).

Après la marche

1. **Vérifier** que tout le monde est arrivé.
2. **Recueillir** les impressions à chaud.
3. **Peser** les sacs :)
4. Se retrouver autour d'une bonne table !

